

Bruxelles, le 25 juillet 2022  
(OR. en)

11426/22  
COR 1  
PTS A 62

## LISTE DES POINTS "A"

Réunion extraordinaire du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Transports, télécommunications et énergie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

26 juillet 2022

Le **point 9** doit se lire comme suit:

### Activités non législatives

#### Positions de l'UE en vue de négociations internationales

9. Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de la commission mixte UE-PTC concernant les invitations à adresser à l'Ukraine en vue de son adhésion à la convention relative à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises et à la convention relative à un régime de transit commun

*Adoption*

approuvé par le Coreper (1<sup>re</sup> partie) le 25.07.2022

☐ 11513/22  
11511/22 + ADD 1  
+ **ADD 1 REV 1**  
+ **11511/1/22 REV 1**  
UD

---

☐ Sur la base d'une proposition de la Commission

---